



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 45960

## Texte de la question

M. Éric Jalton interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'institution d'espaces de réflexion et d'échange sur les violences médiatiques. Au-delà des mises en garde et campagnes de sensibilisation proposées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, un débat public, ouvert à toutes les personnes concernées, acteurs, auteurs, créateurs de supports, spécialistes, parents, enfants, associations, offrirait aux uns et aux autres un espace de réflexion, de création et de responsabilisation. Il souhaiterait donc savoir dans quelle mesure est possible l'ouverture de tables rondes, d'états généraux participatifs attachés à l'impact des violences médiatiques.

## Texte de la réponse

En 2012, le ministère en charge de la famille a signé avec le conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et les représentants de la presse écrite une charte de protection des mineurs dans les médias. Cette charte comporte plusieurs articles visant à lutter contre le phénomène d'hypersexualisation. Les signataires s'engagent notamment à ne pas diffuser d'images hypersexualisées d'enfants, y compris dans les encarts publicitaires, et à ne pas diffuser de stéréotypes comportementaux sexistes. Surtout, la loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 renforce les actions de lutte contre les stéréotypes sexistes, les représentations dégradantes des femmes et les violences faites aux femmes dans les médias. L'article 56 de cette loi a modifié les missions du CSA. Ce dernier doit désormais veiller à la juste représentation des femmes, à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la lutte contre les stéréotypes sexistes et la diffusion d'images violentes et dégradantes. Les groupes audiovisuels publics doivent également mettre en œuvre des actions en faveur des droits des femmes. Elles doivent notamment promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre les préjugés sexistes, les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Jalton](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45960

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Familles, enfance et droits des femmes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 décembre 2013](#), page 13024

**Réponse publiée au JO le :** [12 juillet 2016](#), page 6669